



Madame, Monsieur,

Vous le savez, le 4 juillet dernier, une anomalie a été détectée sur un poteau de soutènement de la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole (CEDLM). La sécurité étant une priorité, il a été immédiatement décidé de fermer l'installation pour procéder aux expertises nécessaires.

Mon engagement pour une communication transparente autour du fonctionnement de la CEDLM a pu être éprouvé : grâce au dispositif d'alertes SMS nouvellement mis en place, vous avez pu être informés de la situation, des actions mises en œuvre pour limiter, dans la mesure du possible, les désagréments engendrés et assurer la sûreté de l'installation. Je ne peux ignorer les nuisances que vous avez subies, et vous remercie de la bienveillance dont vous avez fait preuve durant cet événement exceptionnel.

En cohérence avec cette volonté d'ouverture, certains d'entre vous ont pu visiter la CEDLM le 18 septembre dernier pour prendre la mesure, sur site, des actions en cours.

Alors que tout est mis en œuvre pour redémarrer l'usine au cours de la première semaine de décembre, cette 4^e gazette est pour moi l'occasion de revenir avec vous sur cette séquence estivale.

Bonne lecture.

Fidèlement,

Guillaume GUÉRIN

PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE



Madame, Monsieur, chers riverains de la CEDLM,

Le 16 septembre dernier, j'ai eu le plaisir de participer aux côtés d'un certain nombre d'entre vous à une conférence-débat dédiée aux enjeux de santé-environnement, organisée dans le cadre du comité de suivi du projet de la future Unité de valorisation énergétique (UVE).

Point de vue scientifique, surveillance et participation du public, cet événement a été l'occasion de recueillir des avis d'experts et des témoignages qui doivent permettre d'éclairer les travaux du comité de suivi.

L'importance de la sensibilisation et de la transmission ne fait aucun doute. C'est en identifiant bien les enjeux liés à une UVE et en tirant parti des retours d'expérience d'autres territoires que nous pourrions ici mettre en application une gestion fondée sur les meilleures pratiques.

C'est ainsi que nous progressons ensemble pour mener à bien ce projet de façon exemplaire.

Sincèrement.

Sarah GENTIL,

VICE-PRÉSIDENTE DE LIMOGES MÉTROPOLE

LE POINT SUR LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DU MERCREDI 12 JUIN 2024

Qu'est-ce qu'une CSS ?

Cette instance a pour mission de :

→ **Créer**, entre les différents membres, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées pour la protection de l'environnement, en vue de prévenir les risques.

→ **Suivre l'activité** de ces installations, que ce soit lors de leur création, de leur exploitation ou de leur cessation d'activité.

La CSS a donc essentiellement un rôle de concertation et d'information.

Comment fonctionne-t-elle ?

Cette commission est composée des cinq collèges suivants et se rassemble annuellement sous la présidence de la préfecture :

→ **Collège administration :**

La préfecture, le SDIS 87 (Service départemental d'incendie et de secours), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et l'Agence régionale de santé.

→ **Collège des collectivités territoriales :** Limoges, Le Palais-sur-Vienne, Panazol, Rilhac-Rancon et le Conseil départemental de la Haute-Vienne.

→ **Collège des salariés** de l'entreprise STVL.

→ **Collège des riverains et des associations de protection de l'environnement :** Barrage Nature Environnement, Limousin Nature Environnement, Delta Plus et le Conseil de quartier de Beaubreuil.

→ **Collège de l'exploitant :** Limoges Métropole.

La CSS de la CEDLM

Limoges Métropole a présenté, le mercredi 12 juin à la Préfecture de Limoges, les bilans d'exploitation, les travaux et projets de l'installation, les mesures et autocontrôles et le plan de surveillance de l'année 2023.

Le procès-verbal de cette commission permet ensuite à Limoges Métropole d'élaborer annuellement le Document d'information du public, consultable sur le site de la CEDLM, à la Préfecture, à la mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole.

Pour bénéficier des alertes par SMS, nous vous invitons à compléter le formulaire d'inscription sur www.cedlm.fr. Un SMS test vous sera envoyé dans les jours suivant votre inscription.
Des visites de l'installation peuvent vous être proposées. Pour tout renseignement, contactez le **05 55 45 79 44**.



CEDLM, Centrale énergie déchets de Limoges Métropole

Rue de Fougeras 87280 Limoges
Bus arrêt Montarauds

cedlm.fr



La Centrale énergie déchets de Limoges Métropole vous informe

cedlm.fr

L'INCIDENT DE JUILLET



LE COMITÉ DE SUIVI DU PROJET D'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE)



LE POINT SUR LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE DU MERCREDI 12 JUIN 2024



L'INCIDENT DE JUILLET

Le jeudi 4 juillet au soir, un signe de fragilité sur un poteau de soutènement de la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole, gérée par STVL (Veolia) a été constaté. Par mesure de précaution et de sécurité, et afin de faire expertiser l'ouvrage, la CEDLM a été immédiatement fermée et les fours mis à l'arrêt.



LA MISE EN SÉCURITÉ DU BÂTIMENT

Dès le 5 juillet, des tours d'étalement ont été mises en place pour assurer le soutien de la structure.

LES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES

L'ensemble des préjudices devraient être pris en charge par l'assurance de STVL, en attente du rapport d'expertise définitif.



LA CONTINUITÉ DU SERVICE

La continuité de service a été assurée dès la fermeture du site de traitement. En effet, la fourniture d'eau chaude a pu être maintenue auprès des 8500 usagers grâce aux chaudières de secours et ils n'ont rencontré aucun changement dans la fréquence des collectes assurées par Limoges Métropole, le Syded 87 et Evolis 23. Les déchets collectés ont été redirigés vers les sites d'enfouissement les plus proches, principalement celui de Gizay dans la Vienne (86).

LE VIDAGE DE LA FOSSE

Afin d'engager les travaux de renforcement, l'exploitant STVL a dû entièrement vider la fosse. Cette opération a présenté un certain nombre de défis, dus notamment à la présence de déchets en grande quantité (situation qui faisait suite à l'arrêt technique annuel du mois de juin), à l'impossibilité d'utiliser le grappin pour recharger les camions et à l'encombrement du quai suite aux nombreux renforts déployés. Il a ainsi été nécessaire de descendre des chargeuses en fond de fosse à 11 mètres de profondeur.

DES MESURES POUR INFORMER LES RIVERAINS ET LIMITER LES NUISANCES

Du 17 juillet au 31 août, en rechargeant les déchets depuis la fosse vers des camions, des nuisances olfactives et une prolifération temporaire de mouches ont été observées. À cette occasion, le système d'information par SMS, récemment mis en place, a démontré toute sa pertinence. Utilisé pour la première fois en condition réelle, il a permis d'informer rapidement les riverains et de rendre compte de l'évolution de la situation au fil de l'été.

Pour faire face aux désagréments engendrés et préserver le confort et la sécurité des riverains, Limoges Métropole et STVL ont pris un certain nombre de mesures. Le neutralisant d'odeur déjà en place a été renforcé et les jus accumulés au fond de la fosse ont été aspirés pour être traités. Un surodorant supplémentaire a été appliqué sur les voiries lors du passage de la balayeuse, contribuant ainsi à limiter les impacts olfactifs. Des pièges à mouches industriels ont également été déployés sur le site. En complément, les riverains se sont vus proposer gratuitement des pièges à mouches.

Le lien privilégié avec les membres de l'observatoire des odeurs durant cette période a également permis aux services de Limoges Métropole d'avoir des remontées d'information précises permettant des prises de décisions, notamment l'arrêt du neutralisant lorsque la fosse a été vidée.

LA RECONSTRUCTION

Après expertise du bâtiment, début septembre, les entreprises présentes sur le site ont procédé aux travaux préparatoires consistant à la dépose du poteau, des charpentes et des bardages, ainsi que la préparation de la fosse (nettoyage). La reconstruction du poteau « fragilisé » a ensuite pu débuter avec le chemisage des parois et des autres poteaux existants dans le but de renforcer la structure existante. Ces travaux, auxquels ont participé six entreprises locales, ont pris fin tout début décembre.

LE LIEN AVEC LES RIVERAINS

Le mercredi 18 septembre, une visite de chantier était organisée pour 22 riverains proches du site. Cette rencontre a été l'occasion d'expliquer en détail l'incident, les causes des nuisances et les travaux de reconstruction envisagés, avec les potentiels bruits de chantier à venir. Une visite de l'usine en fonctionnement sera également proposée lors du redémarrage.

LE REDÉMARRAGE

En ce début de période hivernale, les essais de redémarrage des lignes ont eu lieu à partir du 9 décembre afin de pouvoir livrer l'énergie nécessaire aux réseaux de chaleur que la CEDLM alimente. Ce redémarrage a été réalisé avant que la structure ne soit complètement refermée, avec des nuisances olfactives potentielles et ponctuelles, limitées grâce à des températures basses. Tout a été mis en œuvre pour les contenir au maximum.

LE COMITÉ DE SUIVI DU PROJET D'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE)

À l'occasion d'une conférence-débat organisée le lundi 16 septembre 2024 dans le cadre du comité de suivi du projet de la future UVE, plusieurs spécialistes ont été invités à partager leur expertise en lien avec les enjeux de santé-environnement relatifs à ce type d'installation.

SANTÉ-ENVIRONNEMENT : QUELS SONT LES ENJEUX LIÉS À UNE NOUVELLE UVE ?

Le point de vue scientifique

Selon Denis Bard, Professeur en épidémiologie et Président du comité d'éthique de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) et de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), les préoccupations sanitaires liées aux incinérateurs remontent aux années 1990, notamment en raison des émissions de dioxines identifiées à cette époque comme de puissants cancérigènes. Cependant, pour lui, les évolutions réglementaires et technologiques ont permis de réduire drastiquement ces émissions au fil du temps. « **il n'y a pas plus de risques à vivre à proximité d'une UVE que de vivre plus loin, compte tenu des niveaux de rejets actuels qui sont très faibles.** »

Le plan de surveillance

Pour Rémi Feuillade, directeur délégué d'ATMO Nouvelle-Aquitaine, le plan de surveillance mis en place à Limoges Métropole est « **l'un des plus complets du territoire** ». Il souligne le fait qu'il faut « **regarder la qualité de l'air dans une perspective large, au-delà des seules normes réglementaires.** ». Il met en avant la diminution constante des émissions des substances depuis 30 ans, précisant que le niveau de rejets a été réduit à un point où il est parfois inférieur aux seuils de quantification.

La participation du public et la transparence de l'information

« **La clé de la réussite en matière de santé environnementale, c'est le dialogue, la coopération, et la confiance. Il est impératif de répondre aux attentes des citoyens de manière transparente** », selon Gwenaëlle Hourdin, déléguée générale du Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) PACA. Le dispositif « Réponse » (Réduire des POLLutioNs en Santé Environnement), mis en place dans la région PACA, permet de répondre aux préoccupations des citoyens sur la pollution de l'air en rassemblant associations, État, et industries.

Les comptes rendus de ces échanges sont disponibles sur le site Avenir de mes déchets Haute-Vienne & Creuse | Site de concertation (avenirdenosdechets-hautevienne-creuse.fr)

La réunion suivante, qui s'est tenue le **10 octobre**, a été l'occasion de présenter aux membres l'ensemble des dispositifs mis en place sur la CEDLM en matière d'enjeux sanitaires et d'échanger de nouveau sur ces sujets.

